



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

ANNEXE DELIBÉRATION N° 09-2022

NOTE DE PRÉSENTATION

afférente à la délibération 09-2022, relative au Budget Primitif 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

La crise sanitaire mondiale que nous traversons a d'ores et déjà eu des conséquences extrêmement impactantes sur l'économie mondiale. Cette crise est loin d'avoir fini de produire ses effets. Elle fait peser de grandes incertitudes sur la construction budgétaire 2022, ce qui rend l'exercice d'équilibre délicat.

Face aux incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et à l'inflation, le choix a été fait de préparer ce budget primitif dans l'hypothèse d'une année ordinaire, sans reconfinement généralisé, en tenant compte toutefois de l'impact de la crise sanitaire sur nos dépenses de fonctionnement et en faisant le choix de la prudence sur nos inscriptions budgétaires globales.

Néanmoins, l'ambition de la municipalité n'a pas été stoppée depuis le début de la crise. En témoignent les projets ambitieux d'investissement sur l'année 2022, mentionnés ci-après. Cela reste possible grâce à une gestion saine, prudente et responsable des dépenses de fonctionnement lors des dernières années.

Le budget primitif constitue un acte essentiel de cet exercice budgétaire et un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité. S'agissant d'un acte prévisionnel, il retrace et prévoit aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année civile à venir.

En cours d'année et suivant les évolutions sanitaires, législatives et réglementaires, le budget pourra subir des modifications nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. Il pourra également arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). Le compte administratif qui est produit en fin d'exercice est le document à terme sur lequel seront consignées les réalisations effectives de l'exercice budgétaire considéré.

Le budget comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui impactent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget prévisionnel s'établit en dépenses et recettes à **9.694.840,03 €** et se répartit de la façon suivante :

- **5.806.465,65** euros pour la section de fonctionnement,
- **3.888.374,38** euros pour la section d'investissement.

Il sera voté au niveau du chapitre. C'est-à-dire que l'ordonnateur (Madame le Maire) peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. L'ordonnateur peut donc engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre. Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour modifier le montant de ce crédit. La répartition du crédit par article à l'intérieur du chapitre ne présente qu'un caractère indicatif.

1 - Le Budget de Fonctionnement

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

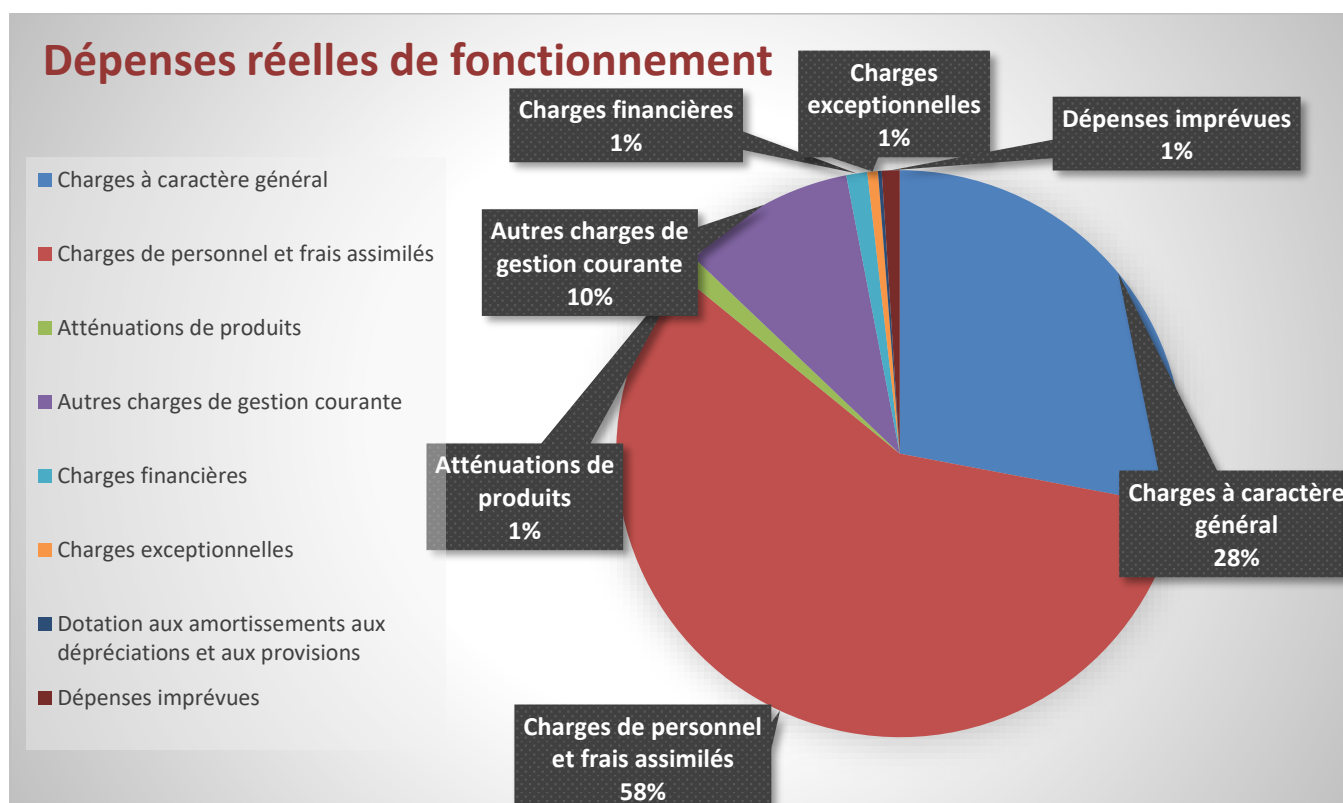
<i>Vue d'ensemble</i>		Dépenses	Recettes
Voté	Mouvements réels	4 930 362,92	5 104 795,00
	Mouvements d'ordre*	876 102,73	-
	Total voté	5 806 465,65	5 104 795,00
Reports	RAR		
	Résultat reporté*	-	701 670,65
TOTAL Fonctionnement		5 806 465,65	5 806 465,65

* **Mouvement d'ordre, qu'est-ce que c'est ?** : lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre (**par exemple cette année : 876.102,73 € sont inscrits à ce titre, dont 760.441,07 € virés de la section fonctionnement à la section d'investissement et 115.661,66 € pour les dotations d'amortissements 2022**). Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre permettent également la passation d'écritures entre sections (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ou investissement) et/ou au sein de chaque section (au sein de la section de fonctionnement ou au sein de la section d'investissement). Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.

A - Les dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
011	Charges à caractère général		1 378 155,99	1 378 155,99
012	Charges de personnel et frais assimilés		2 853 687,32	2 853 687,32
014	Atténuations de produits		59 473,32	59 473,32
65	Autres charges de gestion courante		480 125,16	480 125,16
66	Charges financières		58 860,13	58 860,13
67	Charges exceptionnelles		29 670,00	29 670,00
68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		10 391,00	10 391,00
022	Dépenses imprévues		60 000,00	60 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			4 930 362,92	4 930 362,92
023	Virement à la section d'investissement		760 441,07	760 441,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		115 661,66	115 661,66
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			876 102,73	876 102,73
D002	Déficit de fonctionnement reporté		-	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				5 806 465,65



Les charges à caractère général (011)

Pour l'exercice 2022, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de **1.378.155,99 €** et sont réparties de la manière suivante :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Valeurs</i>
011	Charges à caractère général	1 378 155,99
60	Achat et variations des stocks	817 715,99
6042	Achat d'études, prestations de services	112 732,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00
60612	Energie - Electricité	150 000,00
60613	Chauffage urbain	120 000,00
60621	Combustibles	
60622	Carburants	16 000,00
60623	Alimentations	203 790,00
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	350,00
60631	Fournitures d'entretien	19 314,00
60632	Fournitures de petit équipement	76 909,99
60633	Fournitures de voirie	10 500,00
60636	Vêtements de travail	8 900,00
6064	Fournitures administratives	6 800,00
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque, médiathèque)	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	27 200,00
6068	Autres matières et fournitures	33 720,00
61	Services extérieurs	319 401,00
611	Contrats de prestations de services	
6132	Locations immobilières	
6135	Locations mobilières	39 812,00
614	Charges locatives et de copropriétés	6 000,00
61521	Entretien Terrains	16 338,00
615221	Bâtiments publics	19 816,00
615228	Autres bâtiments	
615231	Voiries	60 207,00
615232	Réseaux	6 000,00
61524	Bois et forêts	0,00
61551	Matériel roulant	11 023,00
61558	Autres biens mobiliers	54 792,00
6156	Maintenance	34 652,00
6161	Multirisques	45 500,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	1 000,00
6168	Autres assurances	500,00
617	Etudes et recherches	
6182	Documentation générale et technique	8 761,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00

6188	Autres frais divers	
62	Autres services extérieurs	226 839,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	
6226	Honoraires	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	
6228	Divers	
6231	Annonces et insertions	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	37 200,00
6233	Foires et expositions	
6236	Catalogues et imprimés	1 360,00
6237	Publications	15 059,00
6238	Divers (EMOI)	3 000,00
6241	Transports de biens	
6247	Transports collectifs	34 350,00
6248	Divers transport	
6251	Voyages et déplacements	4 910,00
6256	Missions	460,00
6257	Réceptions	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	19 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00
62875	Rembt aux communes membres	
62878	A d'autres organismes	70 500,00
6288	Autres services extérieurs	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	14 200,00
63512	Taxes foncières	13 700,00
6353	Impôts indirects	0,00
6355	Impôts et taxes sur les véhicules	500,00
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	

Les dépenses de personnel (012)

La masse salariale constitue la part de dépenses la plus importante de notre budget. A ce titre, la maîtrise de son évolution passe par une gestion rigoureuse des effectifs et fait l'objet d'une attention particulière d'année en année.

Dans le cadre de l'élaboration de ce budget 2022, la commune décide d'inscrire un montant relativement stable par rapport au budget primitif précédent, **2.853.687,32 €**. Il est cependant à relativiser compte-tenu du transfert de compétence de la lecture publique à la CARPF (3 ETP) : économies réalisées sur ce chapitre totalement effacée par les hausses successives du SMIC et la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C.

012	Charges de personnel et frais assimilés	2 853 687,32
62	Autres services extérieurs	60 639,86
6217	Personnel affecté par communes membres	
6218	Autres personnel extérieur	60 639,86
63	Impôts, taxes et versements assimilés	56 595,03
631	Impôts,taxes&vers.assi.sur rémun.	
6331	Versement transport	24 460,20
6332	Cotisations versées au FNAL	7 643,22
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	24 491,61
64	Charges de personnel	2 736 452,43
64111	Personnel titulaire	1 100 070,28
64112	NBI, SFT	27 481,08
64114	Indemnités inflation - personnel titulaire	3 500,00
64118	Autres indemnités	325 374,04
64131	Personnel non titulaire	341 480,05
64134	Indemnités inflation - personnel non titulaire	1 200,00
64138	Autres indemnités	
64164	Indemnités inflation - emplois d'insertion	-
64168	Autres emplois d'insertion	61 915,56
64171	Rémunérations des apprentis	49 425,43
64172	Indemnités inflation - apprentis	300,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	290 539,16
6453	Cotisations aux caisses de retraite	364 191,17
6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 345,10
6455	Cotisations pour assurance du personnel	125 000,00
6456	Versement au FNCSFT	5 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 363,28
64731	Versées directement (allocations chômage)	13 667,28
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	
6488	Autres charges	
65	Autres charges de gestion courante	-
65888	Autres charges	

Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante comprennent :

- 1) **L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations**, dont celle versée au centre communal d'actions sociales (CCAS), est stable par rapport à l'année précédente. En effet, la municipalité continue de soutenir plus que jamais son tissu associatif, en cette période extrêmement difficile qu'elles traversent toutes. **200.570 €** sont inscrits pour 2022 et répartis comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES / ETABLISSEMENTS	MONTANT SUBV
657362 Subvention CCAS	35.000 €
C.C.A.S.	35.000 €
6574 Autres Organismes	151.070 €
Anciens Combattants	1.200 €
Avenir de Survilliers	64.000 €
Plongée dans Fosses	800 €
I music	1.500 €
Club de l'Age d'Or	5.000 €
L'Amicale des pompiers	500 €
L'Amicale des grands Prés	200 €
Aiguilles en fête	400 €
Les tréteaux	2.300 €
Les cœurs survillois	500 €
Arts et cultures	1.500 €
Ciamars	650 €
Compagnie de l'Echange	5.500 €
Association Légende	3.000 €
Théâtre de la vallée	500 €
Billard Club	1.500 €
Croix rouge	1.500 €
Secours populaire	2.000 €
Association d'échecs	5.000 €
Amicale du personnel	3.500 €
Comité des fêtes	20.200 €
Multi-accueil Les Marcassins	24.820 € **
Réserve exceptionnelle pour projet(s) d'intérêt communal	5.000 €
65737 Subv. autres établissements publics locaux	11.200 €
Maternelle Colombier	350 €
Maternelle Jardin Frémin	350 €
Élémentaire Colombier	750 €
Élémentaire Romain Rolland	750 €
Convention Élémentaire Romain Rolland	4.500 €
Convention Élémentaire Colombier	4.500 €
65738 Subv. Autres Organismes publics	3.300 €
Convention Collège Stendhal Fosses	1.500 €
Lycée Baudelaire Fosses	600 €
Foyer Collège Stendhal Fosses	600 €
Coop Scol Collège St Dominique	600 €

** La différence observée par rapport à l'année dernière (50.000 €) s'explique par la refonte totale du partenariat CAF – Commune et la

passation d'une Convention Territoriale Globale, remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse. Un des changements consiste dans le versement direct du financement au gestionnaire, et non plus à la commune. Il faudra retenir qu'en trésorerie pure, l'association des marçassins bénéficiera du même montant de subventionnement provenant directement et indirectement (pour la première année) de la commune, et que la commune absorbe le même effort financier que les années passées, où elle subventionnait à hauteur de 50.000 €.

- 2) Les **indemnités des élus** : elles sont inscrites pour un montant de **93.940,16** euros, au même niveau que l'année précédente.
- 3) **Les contributions obligatoires** et autres contrats sont inscrits dont :
- **148.510** euros à destination du service départemental d'incendie et de secours, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente.
 - **27 000** euros de reversement à différents Syndicats, notamment au syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) et au **syndicat** gérant le Parking d'intérêt régional (PIR),
 - Et enfin, **3 000** euros sont inscrits pour permettre l'intégration comptable des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Les charges financières, imprévues et exceptionnelles (66, 67, 022)

Les **charges financières** sont directement liées aux emprunts contractés pour les investissements sur la commune. Elles sont inscrites une nouvelle fois en baisse, à hauteur de **53 000** euros, des suites du remboursement prévisionnel des emprunts relais contractés en 2019, à l'occasion de la construction de la nouvelle maison médicale.

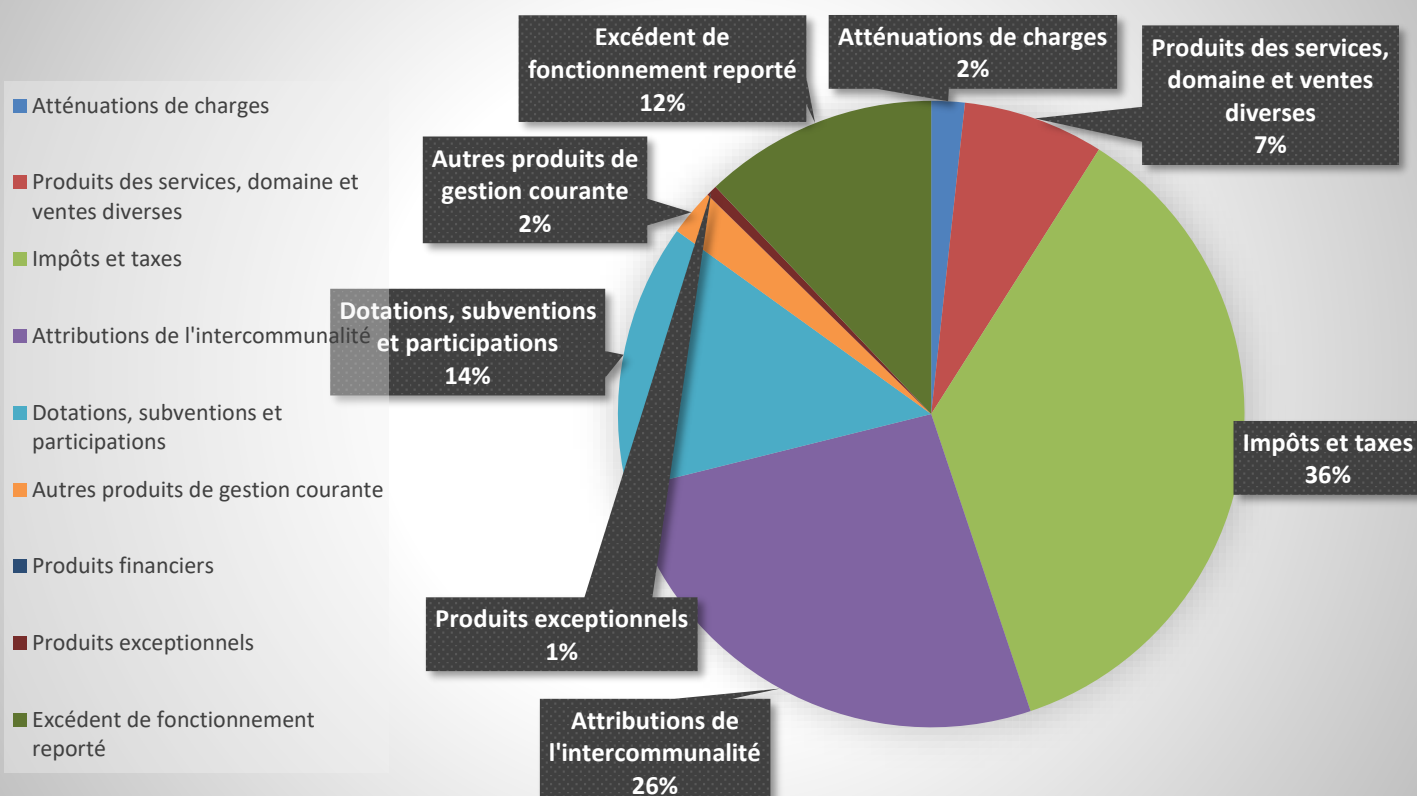
En **dépenses exceptionnelles**, une enveloppe financière de **18.570** euros est constituée afin d'attribuer une bourse communale aux familles remplissant les conditions requises d'attribution de la bourse départementale, ainsi que pour la lancée d'un nouveau projet visant à promouvoir la musique auprès de jeunes n'ayant pas accès de manière privilégiée à la culture, du fait de revenus modestes des parents. La somme de **1.000 euros** est consacrée à des ajustements comptables comme les annulations globales ou partielles de titres de recettes ou des remboursements de trop perçus et enfin, une enveloppe de **60.000** euros est inscrite dans le cadre de dépenses imprévues^{***}, auxquelles la collectivité devrait faire face, notamment en cette période de crise économique.

**** la procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Pour chacune des deux sections, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.*

B - Les recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
013	Atténuations de charges		100 000,00	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		422 200,00	422 200,00
73	Impôts et taxes		2 082 694,00	2 082 694,00
73	Attributions de l'intercommunalité		1 525 000,00	1 525 000,00
74	Dotations, subventions et participations		801 801,00	801 801,00
75	Autres produits de gestion courante		140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers		100,00	100,00
77	Produits exceptionnels		33 000,00	33 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 104 795,00	5 104 795,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-	-
R002	Excédent de fonctionnement reporté			701 670,65
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			5 806 465,65

Recettes réelles de fonctionnement



Pour cet exercice 2022, les **recettes** de la section de fonctionnement s'élèvent à **5.806.465,65** euros et sont essentiellement réparties de la façon suivante :

- 1) **Les recettes liées à la tarification** des services publics de la ville qui sont inscrites à hauteur de **422.200** euros, parmi lesquelles on retrouve notamment :
 - **210.000** euros pour la restauration scolaire,
 - **100.000** euros pour les modes de garde proposés à l'Enfance, la Jeunesse (périscolaire, études surveillées, extrascolaire, Lab etc.)
 - **33.200** euros pour la culture (école de musique)
 - **56.000** euros de remboursements de la rémunération de personnels mis à disposition
 - **15 000** euros de charges locatives etc.
 - **6.000** euros pour les concessions du cimetière
- 2) **Les recettes liées à la fiscalité directe**

En propos liminaire, il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire a introduit le fait que **la fiscalité afférente au taux communal de Survilliers** va être revu à la hausse pour faire face aux nouvelles dépenses de fonctionnement incompressibles (augmentation des fluides, décisions gouvernementales en matière de revalorisation des salaires (deux augmentations successives du SMIC + grilles indiciaires fonctionnaires) et à l'écart important du taux appliqué entre communes de même strate.

--

Les produits de la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB) sont évalués suivant une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur des prévisions d'inflation qui sont très élevées (+3,4 %) cette année, contre +0,2% en 2021 (année historiquement basse).

Le nouveau schéma de financement introduit par la réforme fiscale liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation est devenu effectif en 2021. Ainsi, la commune perçoit dorénavant directement **l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties** en remplacement de la perte des produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat a compensé (photographie de l'année 2019) le manque à gagner ou l'excédent (en l'occurrence, Survilliers est en excédent) au moyen d'un coefficient correcteur (égal à 0,90021 à Survilliers). Ainsi la taxe foncière sur les propriétés bâties devient l'imposition pivot des collectivités. En 2023, la taxe d'habitation sera totalement supprimée pour l'ensemble des personnes jusque-là imposables.

Il est à noter que ce nouveau schéma de financement introduit par la loi de finances de 2018 apporte une modification majeure sur le taux communal de la TFPB.

- Pour rappel, celui-ci est devenu la somme des taux communal (11,85% en 2020) et départemental (17,18% en 2020), soit un taux cumulé en 2021 de **TFPB de 29,03%**.

Pour 2022, les recettes inscrites en matière de fiscalité directe locale sont arrêtées à **3 607 694,00** euros et sont réparties comme suit :

- **La taxe foncière** sur les propriétés bâties, non bâties, la **taxe d'habitation** (résiduelle), pour **1.787.552** euros, en hausse compte-tenu de la revalorisation forfaitaire des bases appliquée par l'Etat, de 3,4 % (année anormalement élevée compte-tenu de l'inflation), et du vote du nouveau taux 2022 de la TFPB.
- **L'attribution de compensation**, versée par la CARPF pour **1.525.000** euros, en baisse de 130.000 € par rapport aux années précédentes, compte-tenu du transfert de compétences de la lecture publique¹.
- **Les droits de mutation** sont inscrits pour **90.000** euros.
- **La taxe sur l'électricité** à hauteur de **70 000** euros,
- **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** pour **69.000** euros, en attente du montant final, prochainement actualisé,
- **Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** pour **48 642** euros,
- **La taxe sur la publicité extérieure** pour **17 000** euros.

Les dotations, subventions et participations qui représentent **801.801,00** euros de recettes pour la commune sont essentiellement constituées comme suit :

- **La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) versée par l'Etat aux collectivités.** En 2022, elle est inscrite pour un montant de **372.000** euros, en baisse de 5%, comme chaque année, en cause l'écrêtement intrinsèque dû

¹ La CLECT ne s'étant pas encore réunie, il s'agit là d'une prévision prudente, en attente du montant officiel, avant l'été 2022.

notamment à notre potentiel financier plus élevé que la moyenne de la strate.

- **La Caisse d'allocation familiale (CAF)** est le partenaire institutionnel et le principal co-financeur de nos structures d'accueil et des dispositifs décidés et mis en place par la municipalité. Pour cet exercice 2022, les recettes en provenance de ce partenaire sont inscrites pour **100 000** euros. En baisse de plus de 40%, à cause du nouveau mode de versement de la prestation « bonus territoire », directement versée au gestionnaire petite enfance, plutôt qu'à la commune. En somme, l'association « les Marcassins » sera dotée dès 2022, d'environ 61.000 € versés directement sur le compte de l'association, et anciennement versés à la commune avant redistribution.
 - **Les compensations des exonérations de la taxe foncière** pour un montant de **219.000** euros.
 - **La Dotation de Solidarité Rurale** inscrite pour un montant de **45 601** euros, dans l'attente du montant actualisé, prochainement, qui devrait se voir légèrement augmentée, comme indiquée dans la loi de finances 2022.
 - **La dotation pour les contrats aidés (CUI-PEC) et le dispositif d'aide de la cantine à 1 €**, pour 46.000 € au total.
 - **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour **18.000** euros,
- 3) Enfin, les **autres produits** issus de la gestion des logements de la ville et de la location des locaux ou des salles sont prévus pour **140 000** euros.

Il a été décidé pour cette année de virer **760.441,07** euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2 - Le Budget d'Investissement

		Dépenses	Recettes
Voté	Mouvements réels	3 610 002,03	2 099 101,65
	Mouvements d'ordre	-	876 102,73
Reports	RAR	278 372,35	328 400,00
	Résultat reporté	-	584 770,00
TOTAL Investissement		3 888 374,38	3 888 374,38

A - Les dépenses d'investissement

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions ainsi que par le recours à l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	47 904,18	209 782,28	257 686,46
21	Immobilisations corporelles	139 261,88	552 489,60	691 751,48
23	Immobilisations en cours	91 206,29	1 397 730,15	1 488 936,44
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	278 372,35	2 160 002,03	2 438 374,38
16	Emprunts et dettes assimilées		1 450 000,00	1 450 000,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		1 450 000,00	1 450 000,00
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 610 002,03	3 888 374,38
	Dépenses d'ordre d'investissement		-	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.		-	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE		3 610 002,03	3 888 374,38
D001	Résultat reporté ou anticipé	-		
	TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES (Dép+RAR+report)			3 888 374,38

Pour 2022, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **3.888.374,38** euros dont **2.160.002,03** euros en nouvelles opérations d'investissements.

Il s'agit pour la grande majorité de celles-ci, de projets à moyen ou long terme qui traduisent et rappellent clairement nos priorités de mandat. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, les projets d'investissement correspondent à des projets structurants pour l'avenir de la commune. Ils visent également la maintenance et la préservation de notre patrimoine et l'équipement des services municipaux. **A titre indicatif**, voici la liste des projets d'investissements souhaités :

Libellé	Coût TTC
TRAVAUX	
Enfouissement des lignes électriques: Grande Rue, rues Jean-Jaurès, Liberté, Houx, Fers	483 464,40 €
Vidéo protection 3ème tranche	120 000,00 €
Maitrise d'œuvre pour travaux de rénovation de l'Eglise St Martin (études)	90 000,00 €
Eclairage Public et ERP - LED et relamping	40 453,07 €
Achat de matériel	11 858,80 €
Travaux Salle des Fêtes	10 000,00 €
Etude - Audit Energique de l'école Jardin Frémin et du Groupe Scolaire du Colombier	8 736,00 €
Audit de fonctionnement de 11 chaufferies	5 460,00 €
Tranchée Eclairage Public - Colombier	4 266,12 €
Remise en Etat VMC Maison des Enfants	3 860,76 €
SOUS-TOTAL	778 099,15 €
VOIRIE	
Potelets	1 927,20 €
Réfection Voirie Grande Rue et Trottoirs (piétons et vélo), après travaux d'enfouissement	280 000,00 €
Aménagement Grande Rue et Parking des Tilleuls et placette, après travaux d'enfouissement	240 000,00 €
SOUS-TOTAL	521 927,20 €
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	
Maitrise d'œuvre : Complexe sportif et associatif	150 000,00 €
Gros oeuvre : Complexe sportif et associatif	300 000,00 €
Buts amovibles x2	2 277,40 €
SOUS-TOTAL	452 277,40 €
SECURITE	
Feux tricolores comportementaux	49 406,40 €
Défébrilateurs pour les ERP - (groupement de commande CARPF)	39 000,00 €
Renouvellement d'extincteurs	1 500,00 €
SOUS-TOTAL	89 906,40 €
ENVIRONNEMENT	
Aménagement jardin pédagogique	60 000,00 €
Mobilier Urbain	15 000,00 €

Plantation	4 500,00 €
Fleurissement du cimetière	3 677,85 €
Matériels	3 244,84 €
SOUS-TOTAL	86 422,69 €
HANDICAP	
Travaux d'accessibilité	65 500,00 €
SOUS-TOTAL	65 500,00 €
ETAT CIVIL - CIMETIERE	
Aménagement des allées des cimetières	40 468,37 €
Rénovation 5 sépultures (travaux)	5 994,00 €
Plaques nominatives des allées du cimetiere (environ 4 allées)	5 760,00 €
Caveau provisoire cimetière	2 500,00 €
SOUS-TOTAL	54 722,37 €
SERVICES TECHNIQUES GENERAUX	
Assistant à maîtrise d'ouvrage - Projet de réfection de la Grande rue	25 000,00 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage - Projet du nouveau Centre Technique Municipal	10 000,00 €
Matériaux plomberie pour Maternelle du Colombier	1 881,41 €
SOUS-TOTAL	36 881,41 €
EVENEMENTIEL	
Réfrigérateurs et congélateurs	12 743,40 €
Matériels	7 466,64 €
SOUS-TOTAL	20 210,04 €
SCOLAIRE	
Matériels pour les écoles	6 200,00 €
Réparation de vélos	1 000,00 €
Achat d'une fontaine à eau en Inox pour la Maternelle du Colombier, reliée au réseau d'eau potable	1 881,41 €
SOUS-TOTAL	9 081,41 €
ADMINISTRATION GENERALE	
Equipement de captation audio et vidéo pour le conseil municipal	3 303,00 €
Matériels	2 843,45 €
SOUS-TOTAL	6 146,45 €

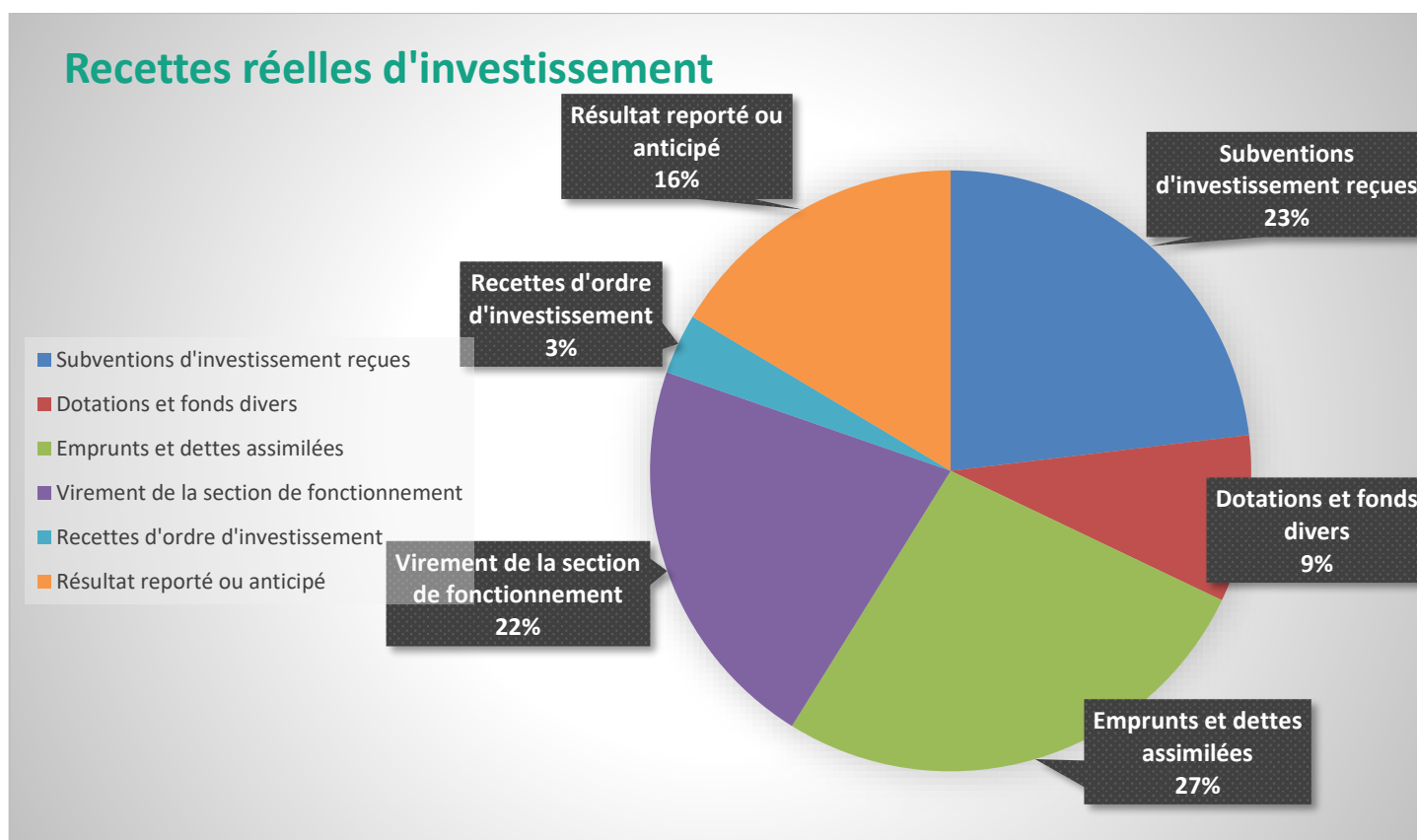
ENFANCE	
Tablettes numériques	2 150,00 €
SOUS-TOTAL	2 150,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	
Scriblette (type "liseuse" - tablette tactile pour partitions)	900,00 €
Instrument - Clavier	479,00 €
SOUS-TOTAL	1 379,00 €
URBANISME	
Armoire d'archives pour l'urbanisme - antifeu	819,00 €
SOUS-TOTAL	819,00 €
GUICHET UNIQUE	
Salon d'accueil (canapé)	432,00 €
SOUS-TOTAL	432,00 €

Concernant nos emprunts en cours, le montant du capital à rembourser est prévu à hauteur de **1.450.000** euros. En effet, pour rappel, la Ville va rembourser deux emprunts relais (subvention et TVA), contractés en 2019 dans le cadre de la construction de la Maison Médicale.

B - Les recettes d'investissement

Pour 2022, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **3.888.374,38** euros.

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	328 400,00	824 252,76	1 152 652,76
10	Dotations et fonds divers		320 000,00	320 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		954 848,89	954 848,89
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus		-	-
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.		2 099 101,65	2 427 501,65
021	Virement de la section de fonctionnement		760 441,07	760 441,07
040	Recettes d'ordre d'investissement		115 661,66	115 661,66
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.		876 102,73	876 102,73
	TOTAL RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE		2 975 204,38	3 303 604,38
R001	Résultat reporté ou anticipé			584 770,00
	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES (Rec.+RAR+report)			3 888 374,38



Les **recettes réelles** de 2022 de la section d'investissement sont les suivantes :

POLITIKES PUBLIQUES	Montants dédiés BP 2022
Emprunt d'équilibre	954.848,89€
Subventions d'investissement	824.252,76 €
FCTVA (2021)	300.000 €
Taxe d'aménagement	20.000 €

Les subventions de nos partenaires sont les suivantes :

De **l'Etat, 91.454 euros** sont inscrits au budget, correspondant à la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local. Certaines demandes de subvention relatives à la DSIL sont en bonne voie, mais n'ont pas encore fait l'objet d'une notification.

De la **Région d'île de France, 144.169 euros** sont inscrits au budget correspondant à un premier acompte d'un Contrat d'Aménagement Régional pour des projets d'aménagement d'espace public et de construction du nouveau CTM, ainsi qu'aux opérations de déploiement de la vidéoprotection.

Du **Département du Val d'Oise, 149.844 euros** sont inscrits au budget pour les mêmes motifs que la Région Ile de France, ainsi que pour des opérations de rénovations de voirie communale et d'un fond scolaire.

De la **Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, 436.785,76 euros** sont inscrits au budget correspondant aux différents fonds de concours mis en place par l'intercommunalité.

--

S'agissant de l'emprunt annuel d'équilibre, le budget primitif 2022 prévoit à ce stade l'inscription d'une enveloppe de **954.848,89 euros** qui permettra de contribuer au financement des investissements prévus à l'exercice.

- le BP 2022 de la Commune de Survilliers, s'équilibre donc de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	5 806 465,65 euros
Recettes de fonctionnement	5 806 465,65 euros
Dépenses d'investissement	3 888 374,38 euros
Recettes d'investissement	3 888 374,38 euros